

**Ce qu'il faut retenir de
La RT 2012**

1	L'application de la RT2012	Vrai	Faux
	<ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} avril 2012 pour les logements situés en zone ANRU La bonne date est le 1^{er} mars 2012 • Le 1^{er} janvier 2013 pour tous les types de bâtiments, et tous secteurs, sans exceptions. - • La dérogation pour les bâtiments collectifs d'habitation (Augmentation de 7,5 kWhep/m2.an pour la consommation Cmax) expire au 1er janvier 2016 La bonne date est le 1^{er} janvier 2015 • Les primes pour les constructions BBC ont été reconduite jusqu'à fin 2013. Les primes ne sont pas reconduites car tous les bâtiments sont BBC et que c'est le minimum. • La RT 2012 est la finalité de la réglementation thermique, on ne peut pas faire mieux. La loi Grenelle a déjà fixé des objectifs pour 2020 (38% de conso d'énergie en moins ; 50% d'émissions de GES de serre en moins ; 23 % d'énergies renouvelables ; les bâtiments neufs devront être à énergie positive) et 2050 (Emissions de GES / 4 et extension à tout le parc immobilier (neuf et ancien) • En rénovation aucune réglementation thermique ne donne de cadre En rénovation c'est la RT2005 qui fait encore loi. Le type de RT utilisé dépend de l'année de construction du bâtiment. 	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
2	Le principe des exigences de résultats		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences de performances sont au nombre de 4 Elles sont au nombre de trois. • Bbio en fait partie • Cep en fait partie • Tic en fait partie • Bpos en fait partie Le Bepos était un label RT2005. Le Batiment à Energie POS Produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. • Le Tic concerne la température intérieure en été pour les bâtiments non climatisés 	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

3	Le principe des moyens		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le test de l'étanchéité peut se faire par l'installateur électricien <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Ce test doit être fait par une entreprise agréée n'ayant aucun intérêt dans le projet de construction comme pour le contrôle technique des voitures. • Le test de l'étanchéité est obligatoire à chaque chantier car il n'y a aucun autre moyen de parvenir aux résultats attendus <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Dans le secteur de la maison individuelle, deux cas se présentent : <ul style="list-style-type: none"> - si le maître d'ouvrage a mis en œuvre une démarche qualité agréée par l'administration, il doit réaliser le test de la porte soufflante sur un échantillon représentatif de ses constructions, en plus des vérifications qu'il doit réaliser lors des différentes étapes de la construction. - si le maître d'ouvrage n'a pas mis en œuvre une telle démarche qualité, il est tenu de réaliser le test de la porte soufflante pour chacune des maisons individuelles construites. • L'affichage des consommations concerne 4 postes <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> La RT2012 en demande 5 pour le résidentiel. • Dans le tertiaire ces indications doivent se faire par tranche 500 m2 ou par tableau électrique ou par étage ou par départ direct <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Dans le tertiaire il faut aussi mesurer la consommation de l'éclairage <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
4	Le Cep		
	<ul style="list-style-type: none"> • Par rapport à RT2005 la réduction des consommations est de l'ordre de 20% <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Pour la RT2012 la consommation moyenne est de 50Kw/m²/an alors qu'en 2005 c'était 150. Cela représente une réduction de 2/3. • C'est la consommation maximum d'énergie KW/m²/an pour tous les bâtiments <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Cette consommation est pondéré en fonction de la zone géographique et de l'altitude. • Elle s'exprime en Kwh(ep)/m²(SHONRT)/an et est variable en fonction de l'emplacement géographique, l'altitude et le type de bâtiment <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • L'affichage des consommations est obligatoire et doit être hebdomadaire à minima. <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> La périodicité minimale est le mois. Cette information doit se faire dans le volume habitable. 		
5	Energie renouvelables		
	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les bâtiments à usage d'habitation, la consommation énergétique du bâtiment ne peut dépasser le Cepmax de 12 kWhEP/m²/an avant déduction de la production d'électricité. <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ceci veut dire que même si le bâtiment produit plus qu'il ne consomme, il y a quand même une consommation maximum. • En prouvant que la contribution des énergies renouvelables au Cep du bâtiment est supérieure ou égale à 5 kWhEP/(m².an) il est possible d'utiliser un chauffe-eau classique. <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Le gaz est une énergie renouvelable <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Le gaz est une énergie fossile comme le pétrole au voisinage duquel il est souvent extrait. C'est le biogaz qui est une énergie renouvelable. 		